



FÉVRIER 2019

Calendrier de vos obligations sociales et fiscales

11

Prélèvement à la source - PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de janvier 2019 et le télépaiement (paiement mensuel).

12

Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de la DES et de la DEB pour les opérations intracommunautaires réalisées en janvier 2019.

15

Sociétés soumises à l'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'IS, de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 octobre 2018.

Déclarations

- Date limite pour déposer la déclaration n°2777 ou 2777-D (déclaration de dividende pour prélèvement forfaitaire et retenue à la source) relative au mois de janvier 2019.
- Date limite de dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de janvier 2019 (déclaration n° 2753) ;

28

Entreprises dont l'exercice est clos le 30 novembre octobre 2018

- Date limite pour déposer **la déclaration de résultat n°2065** (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.
- Date limite pour déposer **la déclaration de retenue à la source n° 2754** pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France.

